

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation :</b> 29/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.  Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LEBouc.
<b>Date d'affichage :</b> 29/06/2024	
<b>Nbre de conseillers :</b>	
<b>En exercice : 14</b>	
<b>Présents : 10</b>	
<b>Votants : 14</b>	

**Absents excusés :**

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc

N°85 - 2024

**Prestations ELIOR pour la cantine**

Monsieur le Maire présente les nouveaux tarifs en tenant de l'évolution des indices du 27 juin 2024.

Monsieur le Maire souligne que des réunions avec Elior ont permis de rappeler le contenu du contrat actuel et les corrections à apporter pour la rentrée 2024/2025.

Après négociation, le prestataire propose un pourcentage de révision de 5.532 % contre 7.5 % l'an dernier.

Il expose les conditions identiques au précédent contrat et rappelle les prix des prestations alimentaires à savoir : 3.452 € HT soit 3.642 € TTC pour un déjeuner enfant et 3.815 € HT soit 4.025 € TTC pour un déjeuner adulte.

Monsieur NEDELEC, de l'entreprise ELIOR, nous a présenté une extraction de leur bilan.

Un diaporama explicatif est projeté sur l'écran à l'intention de tous les membres du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20240704-D085\_2024-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** l'évolution des tarifs du prestataire ELIOR
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint référent à ce dossier à signer tout
- document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire

Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le

